

Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PACA
A l'attention de SCADE/UEE

Avignon, le jeudi 22 juin 2017

Dossier suivi par : Nathalie DUMAINE
n.dumaine@quadran.fr / +33 (0)6 23 94 71 52

Objet : Demande d'examen de cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la société « Chocolaterie de Provence » à Marseille (Bouche du Rhône - 13).

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles R.122-2, R.122-3, R.122-6 et R.122-4 du code de l'environnement, je vous consulte pour un examen de cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Cette demande a lieu dans le cadre d'un projet d'**ombrières photovoltaïques** d'une puissance de **800 kWc** sur le **parking de la société « Chocolaterie de Provence » à Marseille (Bouche du Rhône - 13)**, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure dans votre site internet : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15289> ;
Ainsi que l'annexe 1 intitulée « informations nominatives relatives au(x) maître(s) d'ouvrage ou pétitionnaire(s) » et un dossier technique supplémentaire.

L'autorité environnementale dispose d'un délai de 35 jours pour prendre sa décision, à compter de la réception du formulaire complet. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Vous souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Tom CALLON
Assistant chef de projets



QUADRAN SAS - Agence Sud-Est
Technopôle Agroparc - 324, rue Jean Dausset
BP 41587 - 84140 AVIGNON
Tél. : 04 90 16 93 15
SIRET : 434 836 276 00239
www.quadran.fr